



**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

tél:02/423.13.92
fax:02/423.13.97
e-mail: sdullier@jette.irisnet.be
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

Madame, Monsieur,

En application de l'Arrêté du 29 juin 1992, relatif aux Commissions de concertation, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de la Commission de concertation, qui aura lieu **le vendredi 16 décembre 2011, à 09:00**, en la salle du Collège (bureau n° 220) qui se situe **au niveau 2B de l'administration communale sise chaussée de Wemmel n° 100 à 1090 Jette.**

ORDRE DU JOUR.

09h00: Approbation du procès-verbal de la réunion du 18.11.2011.

Demande soumise à l'avis de la Commission de concertation:

- 1) 09:20: J.9106 - **Madame BOROWSKA :**
Permis d'urbanisme : Modification de l'aspect de la façade à rue,
Avenue Charles Woeste 278.
Zone d'habitation en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement le long d'un espace structurant du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Application de la prescription particulière 21. du PRAS pour actes et travaux en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

- 2) 09:35: J.9113 - **Monsieur BOUHALTIT :**
Permis d'urbanisme : Construction d'une annexe au rez-de-chaussée d'une maison unifamiliale,
Rue des Wallons 35.
Zone d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Zone d'habitation du PPAS n° 7.03 du quartier du Centre (A.E. du 19.12.1991);
Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone de cours et jardins avec construction d'annexes limitée.
Enquête publique du 24/11/2011 au 08/12/2011

- 3) 09:50: J.9112 - **Monsieur et Madame MAROUANI - MARGOUM** :
Permis d'urbanisme : Transformation d'une maison unifamiliale en vue d'y aménager 3 appartements,
Avenue Firmin Lecharlier 6.
Zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).
Enquête publique du 24/11/2011 au 08/12/2011

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation en date du 23/09/2011:

- 4) 10:05: J.9087 - **S.N.C.B., Madame MAGITS** :
Permis d'urbanisme : Démolir une dépendance de la gare de Jette,
Place Cardinal Mercier 2.
Zone de chemin de fer, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Application de l'art. 207 §1 al. 4 du COBAT (bien à l'inventaire);
Application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics).

Demands soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

- 5) 10:20: J.9097 - **Croix-Rouge de Belgique c/o Madame SONDAG** :
Permis d'urbanisme : Changement d'affectation d'une ancienne maison de retraite en centre pour demandeurs d'asile pouvant accueillir 100 personnes,
Rue Fernande Volral 37.
Zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Zone de construction en ordre continu (à destination résidentielle) du PPAS de la Vallée du Molenbeek (A.R. du 09.11.1964);
Application de l'art. 147 du COBAT : demande soumise à rapport d'incidences (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m2 sont accessibles aux utilisations de ces équipements);
Application de la prescription générale 0.7. du PRAS (équipements dont la superficie de plancher dépasse la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone).
Enquête publique du 24/11/2011 au 08/12/2011
- 6) 10:50: J.9105 - **A.S.B.L. Sint-Goedele Brussel c/o Monsieur VERELST** :
Permis d'urbanisme : Placement de «classes conteneurs» temporaires,
Avenue du Sacré-Coeur 6.
Zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
Enquête publique du 25/11/2011 au 09/12/2011

Le Président,

P. LEROY

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.
Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.irisnet.be) dans le courant de la semaine qui suit la commission.